

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI Fabrice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2024.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, MM FLEURAT Christian, M. GINDRE Roland, HARRY Claude, JACQUET Benoit, Mmes ARCHENY Céline, DONZELLE Annie, PECHINEY Murielle, ZIVKOVIC Pascale

Était absente : IRLES Marie-José

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 3 juin 2024**

**Désignation d'un secrétaire de séance : GINDRE Roland**

**1/ DECISION MODIFICATIVE N°1 – M57 – BUDGET PRINCIPAL 2024 – 26**

**Virements de crédits**

	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Matériel informatique	2183 Op. 219	+ 800.00		
Matériel informatique	2183 Op. 221	- 800.00		

**2/ TARIFS PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE 2024/2025 2024-27**

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, fixe, pour l'année scolaire 2024/2025 :

- le coût du repas service compris :

➤ 4.80 €/ jour/enfant.

- le coût de la garderie :

➤ 1.50 €/jour/enfant pour la garderie du matin de 7h30 à 8h15,

➤ 2.50 €/jour/enfant pour la garderie du soir,

➤ 3.00 €/jour/enfant pour la garderie du matin et du soir.

Il est rappelé que la garderie fonctionne les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h15 (service payant), de 8h15 à 8h20 (service non payant), de 16h15 à 16h30 (service non payant) et de 16h30 à 18h30 (service payant), durant les périodes scolaires.

**3/ TARIFS DU TRANSPORT SCOLAIRE - ANNEES 2023/2024 ET 2024/2025 2024-28**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de fixer les tarifs concernant le service du transport scolaire pour les années scolaires 2023/2024 et 2024/2025, comme suit :

- Pour le calcul du prix demandé, il sera tenu compte du nombre de jour, par semaine, où l'enfant bénéficie du transport scolaire (quel que soit le nombre de trajets par jour),
- La journée est indivisible,
- Le tarif annuel, pour une journée de service de transport scolaire par semaine est fixé, par famille, à :
  - O 34,00 euros pour un enfant,
  - O 40,00 euros pour deux enfants,
  - O 46,00 euros pour trois enfants, et plus.
- L'engagement et les inscriptions sont faits pour l'année scolaire,
- Prise en compte d'une déduction à partir d'une absence de deux semaines complètes soit 10 jours effectifs de classe, après demande, par écrit, à la mairie.

#### **4/ CONVENTION DE SOUTIEN POUR LA LUTTE DES DECHETS ABANDONNES DIFFUS 2024 - 29**

Le Maire informe le conseil municipal du courrier envoyé par Haut-Bugey Agglomération en date du 17 juin 2024, au sujet d'une subvention pour le ramassage des déchets d'emballages et papiers abandonnés, versés par l'éco-organisme CITEO. Ce soutien est de 0.90 euros par habitant et par an. Ainsi, toute commune qui s'engage à ramasser et lutter contre les déchets d'emballages et papiers aux abords de points de tri ou dans l'espace public peut prétendre à ce soutien. Monsieur le Maire propose de signer la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5221-1 relatif à la coopération intercommunale,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56,

VU l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

VU l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par Citeo  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, par voie dématérialisée, la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2025.

#### **5/ FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE D'HEYRIAT – PARTICIPATION DES COMMUNES DE NURIEUX-VOLOGNAT, LEYSSARD ET SERRIERE S/ AIN 2024 – 30**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** pour l'année scolaire 2023/2024 la somme de **1 100** euros par élève, comme participation des communes de Nurieux-Volognat, de Leyssard et de Serrières sur Ain pour les enfants scolarisés à l'école d'Heyriat.

#### **6/ GESTION DES CAUTIONS POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

*Petit rappel : La gestion des cautions par chèque dans le cadre d'une régie suppose que ce soit une régie de recettes et d'avance et que l'objet de la régie indiqué dans l'acte constitutif inclut effectivement la réception et la restitution de chèques de cautions.*

*Il convient également de prévoir une comptabilité des valeurs inactives sous forme de compte d'emploi (entrées, sorties, stocks des cautions).*

Afin de faciliter la gestion des cautions pour la location de la salle polyvalente, il est préférable de mettre en place un nouveau système : pour chaque contrat de location, il sera demandé au locataire de compléter une autorisation de prélèvement, ainsi qu'un mandat de prélèvement SEPA, accompagnés d'un RIB.

En cas de casse, dégât ..., suite à la location de la salle polyvalente, il sera prélevé le montant des réparations, et du remplacement du matériel endommagé. Le locataire sera prévenu par courrier, une semaine avant le prélèvement.

Le montant maximum qui pourra être débité du compte du locataire correspond au montant du chèque de caution qui est actuellement demandé pour les locations, soit 400 euros.

## **7/ QUESTIONS DIVERSES**

### **7-1 Travail des commissions**

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY  
RAS.

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 24 H0011	DURAND Céline	Installation d'une pergola adossée au mur de la maison	16/05/2024	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 24 H0012	EDF – ENR (Fabrice MONACI)	Installation d'un générateur photovoltaïque sur la toiture	21/05/2024	ARRETE DE NON OPPOSITION

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC

Les plantations ont été effectuées le 8 juin.

Commission « Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY

\* Effectifs pour septembre 2024 : 34 dont 21 dans la classe des petits et 13 dans la classe des grands.

Les CP iront dans la classe des grands le matin.

\* Jehanne Sophie GROS, maîtresse de la classe des petits reviendra après les vacances de la Toussaint.

\* Les budgets alloués à l'école restent inchangés ; les séances de piscine seront reconduites l'année scolaire prochaine.

\* L'intervenante en musique ne reviendra peut-être pas par le biais d'Haut-Bugey Agglomération, car ses frais de déplacements ne seront plus pris en charge.

\* La visite des CM2 au collège Théodore Rosset a eu lieu le 24 juin dernier.

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE :

- Vente de juin réalisée par l'ONF :

-parcelle 4 : 522m3 bois vert acheté par Monnet-Sève.

-parcelle 29 : 167m3 bois déperissant acheté par Monnet-Sève

Reste l'élagage des chemins à faire.

Commission « Travaux, Bâtiment, Patrimoine » : vice-président : Roland GINDRE

La première tranche des travaux d'aménagement du parking cœur du village, à Sonthonnax-la-Montagne sont terminés.

Reste l'aménagement paysager, prévu pour début 2025.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT :

Quelques branchements à l'assainissement collectif sont en cours, à Heyriat.

Mardi 2 juillet, il y aura une coupure d'eau à Sonthonnax-la-Montagne, à cause de travaux de HBA : il n'y aura plus de réservoir d'eau à Sonthonnax-la-Montagne.

Ce réservoir ne servira dorénavant que de réserve incendie.

Chaque commune a nommé un référent « Eau » auprès de HBA, ce qui facilitera la communication ; la municipalité sera ainsi avertie de tous les travaux, concernant l'eau et l'assainissement, réalisés sur la commune, ce qui n'était pas forcément le cas avant.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

RAS

Commission « Site Internet, Communication, Environnement » vice-présidente : Marie-José IRLES

Une mise à jour du site Internet est en cours.

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY

RAS

### **7-2 Réseau Orange**

Malgré plusieurs demandes d'interventions auprès d'Orange pour la remise en état de poteaux et de fils Télécom endommagés, il reste des fils au sol, sur la route entre Heyriat et Napt.

Une nouvelle demande sera effectuée rapidement afin de résoudre ce problème.

### **7-3 Planning de tenue du bureau de vote pour le second tour des élections législatives**

Le planning sera envoyé demain à tous les élus.

### **Séance levée à 21h45**

**APPROBATION DU PRESENT PROCES-VERBAL LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024**